

RAPPORT DE GESTION DE SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

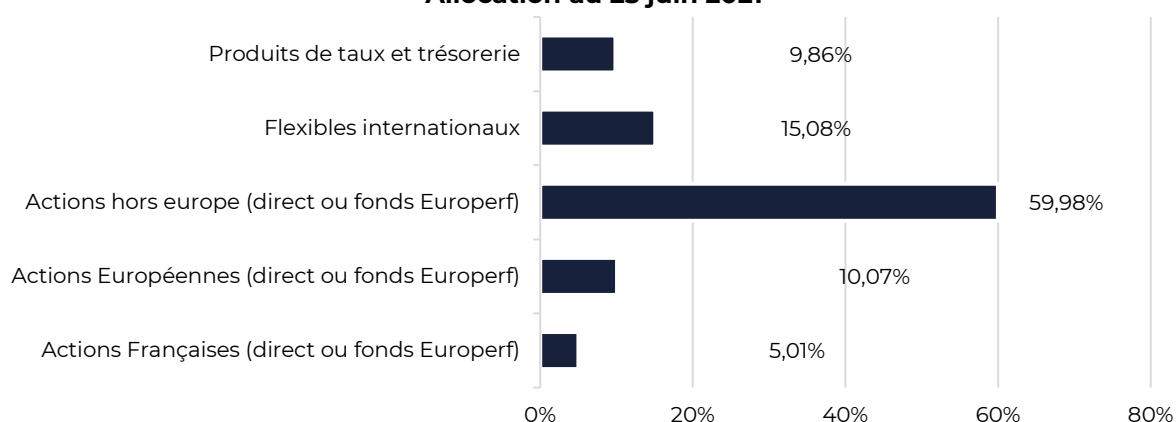
1^{er} semestre 2021

Commentaire sur les performances :

Durant le premier semestre 2021, le fonds enregistre une hausse de 8,98%, contre une hausse de 15,25% pour son indicateur de référence l'indice MSCI World AC en euros dividendes nets réinvestis et de 21,02% pour l'indice CAC 40 dividendes nets réinvestis. À titre indicatif, le fonds investit sur toutes les tailles de capitalisation, le CAC PME qui représente les PME française a quant à lui baissé de 6,95% sur le semestre.

Commentaire sur la gestion :

Allocation au 25 juin 2021



Au chapitre des principales satisfactions, nous enregistrons sur le semestre :

- +20,85% Indépendance Expansion (fonds présentant une approche value fondée sur le retour sur les capitaux employés)
- +21,69% Edgewood L Select US Growth
- + 28,12% H2O Multistrategies
- + 39,80% sur Alphabet
- + 39,62% sur Edgewood US Select Growth z

À contrario :

Seules 3 lignes ont sensiblement baissé :

- Bakerstaeel Global Funds Precious Metal: -4,80% (mines d'or).
- Barrick Gold -11,38%
- Alibaba -1,82%

Notre poche sur les pays émergents, dont essentiellement Chine, représente 11,36% du total du portefeuille.

Les valorisations des marchés émergents (Chine, Inde) restent faibles par rapport aux marchés des pays développés.

Ex : Alibaba est valorisée plus de 3 fois moins cher qu'Amazon ...

Notre allocation est basée sur la sélection de titres en direct et de fonds de stock picking, les gérants de ces fonds ont la particularité de très bien connaître les sociétés dans lesquelles ils investissent individuellement, c'est le moteur de leur performance à long terme.

La poche « Asie- Chine » nous a fortement pénalisé suite aux décisions du gouvernement Chinois de limiter les domaines d'expansion des principales sociétés (ex Alibaba).

À la vue des valorisations actuelles, nous pensons que la partie « Asiatique » devrait générer de la sur-performance à moyen terme car les entreprises chinoises présentent des décotes considérables par rapport à leurs homologues américaines.

Durant le semestre, les principaux mouvements ont été :

- Achat du fonds Morgan Stanley Asia Opportunity
- Vente du fonds Echiquier Agenor Mid Cap SRI Europe.
- Achat de JD.COM, site de e-commerce chinois.

Nous restons confiants dans la sélection de fonds qui constitue Sélection Actions Internationales.

Au 25 juin 2021 l'actif est de 44 255 230,80€ et le fonds est investi à hauteur de 100,50%.

Méthode de calcul du risque global :

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement. L'effet de levier du fonds est de 100%.

Politique de couverture mise en œuvre durant l'exercice :

En 2021, le fonds n'a pas fait l'objet d'une politique de couverture incluant l'utilisation de produits dérivés.

Politique d'exercice des droits de vote :

Conformément à notre règlement de déontologie ainsi qu'au règlement général de l'AMF (art 314-100), le FCP SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES a suivi les recommandations sur le gouvernement d'entreprise tel que cela nous est notifié (via leur circulaire) par le programme de veille mis en place par notre association professionnelle, l'AFG-ASFFI. En conséquence, le FCP émet un vote défavorable (par correspondance) à chaque résolution contraire au gouvernement d'entreprise.

Conformément à la politique de vote de la société de gestion PATRIVAL et compte tenu des critères de vote qui y sont présentés, le FCP SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES n'a pas voté durant le semestre.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Un tableau de cotation établi par les gérants de portefeuilles classe les différents intermédiaires selon plusieurs critères :

- Qualité de l'exécution,
- Qualité de la recherche,
- Disponibilité,
- Qualité du back office,
- Prix,
- Qualité des conseils.

Chaque année, il est organisé une consultation des gérants de portefeuilles qui attribuent une évaluation (Très Mauvais / Mauvais / Normal / Bon / Très bon) afin d'actualiser cette grille qui conditionne le choix des intermédiaires.

Les modifications qui sont apportées ainsi que les changements d'intermédiaires qui en résultent sont portés à la connaissance du contrôleur interne.

Rémunération de la société de gestion et politique de rémunération :

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (1,60% TTC par an de l'actif net, soit 1,59% pour l'exercice 2020), une commission de surperformance (10% TTC de la surperformance au-delà du seuil de 7%, soit 0,66% pour l'exercice 2020) ainsi que des commissions de mouvement (0,7176% TTC par transactions, soit 0,08% pour l'exercice 2020).

La politique de rémunération de Patrival vise à encadrer les rémunérations de certains collaborateurs :

- les preneurs de risques (gérant)
- les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de Patrival, ne sont pas basés sur les performances des fonds, leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroie de part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

Les gérants financiers sont tous actionnaires de Patrival, par conséquent ils perçoivent des dividendes en proportion de leur participation dans le capital de la société.

Le comité de rémunération de Patrival se compose des trois mandataires sociaux de la société. Il se réunit au moins une fois par an et examine la mise en œuvre de la politique de rémunération et sa conformité avec les textes réglementaires.

Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Durant l'année 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par PATRIVAL SA à l'ensemble de son personnel (13 personnes) s'est élevé à 1 082 751 euros bruts. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées sur l'exercice : 894 502 euros bruts.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées sur l'exercice : 188 250 euros bruts, conformément à la politique de rémunération, les rémunérations variables ne prennent pas en compte les performances des fonds et portefeuilles gérés.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2020 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- Preneurs de risque : 742 884 euros
- Non-preneurs de risque : 339 867 euros

Modalité de prise en compte des critères ESG :

Le FCP ne prend pas en compte les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

Rappel des principaux risques du fonds :

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection.

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPC peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPC ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

- Risque actions :

L'OPCVM est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Le fonds est exposé aux actions internationales et émergentes entre 60 et 100% de son actif.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque lié aux pays émergents :

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents, sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées, peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro. Les valeurs libellées en devises autres que l'euro représenteront au maximum 50% de l'actif net du fonds. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du FCP dépend à la fois des fonds et titres vifs choisis par le gérant et de ses décisions d'allocation. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres et fonds les plus performants ni ne procède à la meilleure allocation.

- Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées ou publiques peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

- Risque lié à l'investissement en obligations spéculatives à haut rendement :

Ce FCP peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

Financement de la recherche – Directive MIFID II :

La société PATRIVAL SA a décidé de financer la recherche financière sur ses fonds propres et de ne pas la faire financer ni par les fonds ni par les comptes gérés sous mandat.

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Gestion des risques liés aux activités :

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive AIFM et articles 12 à 15 du Règlement européen du 19 décembre 2012, pour couvrir ses risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposée la société de Gestion Patrival dans le cadre ses activités, la Société dispose :

- d'une part, de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
- d'autre part, d'une assurance responsabilité civile dans la limite de 2 000 000 euros avec une franchise de 50 000 euros. Sur les trois dernières années, Patrival n'a versé aucune indemnisation à des clients au titre d'une perte ou d'un dommage causé par une personne agissant sous la responsabilité de la Société.

Avertissement sur les performances :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le DICI (Document d'Information Clés pour l'Investisseur) et le prospectus du fonds SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES sont à votre disposition au siège social de la société et sur le site internet de Patrival (www.patrival.fr).

Pour PATRIVAL SA
Patrick CATTEAU,
Gérant